



Parlement wallon

Question n° 163 de FOURNY Dimitri

à DAERDEN Michel -- Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement

N° : 163 (2007-2008) 163

Réception : 23 janvier 2008

Echéance : 13 février 2008

Matière : Environnement - Pollution - Bruit -

Objet : Hiérarchisation des sites wallons sensibles au point de vue de leur exposition au bruit routier en province de Namur.

Question écrite

Depuis 1995, le Ministère wallon de l'équipement s'est doté d'un outil de hiérarchisation des sites wallons sensibles au point de vue de leur exposition au bruit routier (émission sonore). Le classement des sites s'effectue sur base d'un indicateur : l'« UCE », Unité comparative d'exposition.

Monsieur le Ministre peut-il me transmettre la liste des sites sensibles pour la province de Namur ?

Réponse

En réponse à sa question, je transmets à l'honorable Membre, un extrait de la liste hiérarchisée des sites wallons en fonction de leur exposition au bruit.

Il convient préalablement de préciser que c'est un service spécialisé du MET qui a élaboré une liste hiérarchisée des sites wallons exposés au bruit du réseau routier et autoroutier.

Le classement des sites s'effectue sur base d'un indicateur : l'Unité comparative d'exposition, UCE en abrégé.

Cet indicateur correspond à la combinaison, en une seule valeur, du niveau d'exposition de chacune des maisons exposées sur un site ; sa mise au point nécessite donc non seulement de déterminer les « couloirs » d'iso niveaux de bruit à l'intérieur desquels se trouvent les maisons (55 -60dB(A), 60-65dB(A), ...), mais aussi de les dénombrer de façon exhaustive.

Mathématiquement, l'indice est calculé de manière logarithmique, en prenant en compte :

- le nombre de maisons concernées ;
- la somme pondérée des niveaux sonores perçus dans chaque habitation (les niveaux sonores plus élevés ont plus de « poids » dans le calcul) ;
- un facteur correctif de niveau si certains bâtiments sont des écoles ou des hôpitaux.

L'indice UCE n'a pas d'unité et il permet la hiérarchisation objective et réaliste des sites.

L'honorable Membre trouvera ci-joint le tableau reprenant les 7 premiers sites de la province de Namur.

Pour la **province de Namur**, les 7 premiers sites sont les suivants :

	Commune	Situation	(Auto)route	UCE
1	SOMME-LEUZE (Sinsin)	à l'est de la N4 (rue de l'Observatoire, rue du Relais)	N004	86,3
2	La Bruyère (Rhisnes)	rue de Gembloux	N904	85,5
3	LA BRUYERE (Warisoulx)	rue des Trieux, rue de Duy, rue de Cognelée	A004	85,4
4	JEMEPPE-SUR-SAMBRE (Balâtre et Saint-Martin)	rue des Carrières, rue des Fours à Chaux, rue des Ecoles, rue Léon Boulanger	A015	85,0
5	WALCOURT (Laneffe)	au sud et à l'ouest de la N5 (Grand Route, rue de Thy-le-Baudouin)	N005	84,7
6	WALCOURT (Laneffe)	au nord de la N5 (rue d'Al May, rue Tienne du Moulin)	N005	83,9
7	NAMUR Beez)	rue du Porson, rue de Forêt, rue Deremince	A004	83,6